

Bonjour,

Les « dernières news »...

Actionnariat d'Alstom :

Notre PDG, Henri Poupart Lafarge a vendu des actions pour 896.532 euros, après exercice de stock-options.

Le 11 mai dernier, le dirigeant détenait 77.498 actions du fabricant de trains.

À cette date, Bouygues détenait 15% du capital d'Alstom, les actionnaires individuels 7% et les salariés 1%. Blackrock possède 5%.

Projet ALSTOM/BOMBARDIER :

SECAFI et SYNDEX, expert respectif coté ALSTOM et BOMBARDIER ont fait une présentation des éléments du projet « ALSTOM/BOMBARDIER » aux représentants des syndicats européens des deux groupes.

- Le montage financier prévu limite fortement l'endettement mais il a l'inconvénient d'être dépendant de la réussite de l'augmentation de capital espérée.
- Alstom devra au départ financer seul les moyens nécessaires aux 2 entreprises. Le « *cash* » est le plus gros sujet d'inquiétude car les besoins estimés au début du projet n'incluent pas les inévitables conséquences de la crise sanitaire.
- Les risques sociaux sont « évacués » par les directions l'argumentaire reposant sur un carnet de commandes bien fournis et des futurs besoins élevés. Quid des effets de la crise sanitaire...
- ALSTOM et BOMBARDIER totalisent à eux deux énormément de sites en Europe : Quid des synergies et des doublons...
- Retrait du projet encore possible, en théorie, par ALSTOM avec une pénalité de 75M€, ce qui n'est pas vu les enjeux, une somme pharamineuse. Mais ce retrait serait une catastrophe pour Bombardier.
- Une fois les problèmes réglés, l'acquisition des activités ferroviaires de BOMBARDIER sera une bonne affaire pour ALSTOM.
- Risques avérés de « *remèdes* » (cessions d'activités) à apporter à la commission européenne dans les domaines de la Très Grande Vitesse, les trains régionaux (mainline).
- Le rachat des activités ferroviaire par ALSTOM est une bouée de sauvetage pour le groupe BOMBARDIER.

Au niveau des syndicats français et européens d'ALSTOM et de BOMBARDIER tous regrettent le manque de transparence des directions, l'absence de stratégie industrielle et l'absence de garantie sur l'emploi. Le principe d'essayer d'agir au maximum conjointement a été acté.

Suite à vos questions...

Pour répondre aux sollicitations de certains d'entre vous nous rappelons que les accords collectifs applicables sont disponibles sur nos sites internet www.fo-vpf.fr/ et www.fo-alstom.com.

L'équipe FO-VPF vous souhaite une bonne journée.